

COMPTE RENDU des DELIBERATIONS prises par le COMITE SYNDICAL du SIEDA lors de son ASSEMBLEE GENERALE du 14 mai 2024

Etaient présents : Monique ALIES - Alain ANGLES – Jacques BARBEZANGE - Marie Françoise BLANC – Christian BONNET – Jean-Claude CARRIE - Bernard CASTANIER - Bruno CAVAINAC - Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS – Sébastien DAVID – Michel DELPECH - Joël ESPINASSE – Jean-Luc FARJOU – Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY – Jean- Pierre MASBOU - René MOUYSET – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Richard RUS – Anne Claire SOLIER- Thierry TEULIER – Christian TIEULIE - Pierre TIEULIE

**Modification statutaire du SIEDA Compétence Eclairage Public
le Comité Syndical :**

- Approuve la rédaction de l'article 5 – 6 Compétence en matière d'éclairage public des statuts du SIEDA
- Indique que le transfert de compétence prendra effet le premier jour du mois suivant la date de la délibération du Comité Syndical du SIEDA approuvant la décision de transfert des communes devenue exécutoire.

Les statuts ainsi corrigés sont joints à la présente délibération

Compte rendu des commissions passées

Monsieur Jean Marie LACOMBE a rapporté le compte rendu de cette commission en séance. Le groupement d'entreprise suivant a été retenue :

INGENIUM - 15 boulevard des Balquières 12850 Onet le Château

EEGS - 214 Avenue de RODEZ 12450 LUC LA PRIMAUBE

Compte administratif Budget Principal du SIEDA 2023

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés

SECTION	EXCEDENT EXERCICE PRECEDENT	DEFICIT EXERCICE PRECEDENT	MANDATS EMIS PENDANT L'EXERCICE	TITRE EMIS PENDANT L'EXERCICE	RESULTAT DEFICIT	RESULTAT EXCEDENT
Fonctionnement	1 120 294.11 €	- €	4 783 689.30 €	10 545 679.73 €		6 882 284.54 €
Investissement	1 294 172.66 €	- €	19 826 973.37 €	20 314 977.78 €		1 782 177.07 €
TOTAUX	2 414 466.77 €	- €	24 610 662.67 €	30 860 657.51 €	- €	8 664 461.61 €

Compte Administratif du budget Annexe THD 2023

SECTION	EXCEDENT EXERCICE PRECEDENT	DEFICIT EXERCICE PRECEDENT	MANDATS EMIS PENDANT L'EXERCICE	TITRE EMIS PENDANT L'EXERCICE	RESULTAT DEFICIT	RESULTAT EXCEDENT
Fonctionnement	2 861 769,39 €	- €	887 729,81 €	985 104,80 €		2 959 144,38 €
Investissement	10 017 277,92 €	- €	23 244 458,12 €	20 019 187,91 €		6 792 007,71 €
TOTAUX	12 879 047,31 €	- €	24 132 187,93 €	21 004 292,71 €	- €	9 751 152,09 €

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés

Compte Administratif du budget annexe PES 2023

SECTION	EXCEDENT EXERCICE PRECEDENT	DEFICIT EXERCICE PRECEDENT	MANDATS EMIS PENDANT L'EXERCICE	TITRE EMIS PENDANT L'EXERCICE	RESULTAT DEFICIT	RESULTAT EXCEDENT
Fonctionnement	22 300,43 €	- €	1 724,32 €	12 763,60 €		33 339,71 €
Investissement	- €	137 415,58 €	2 161,25 €	119 589,28 €	19 987,55 €	
TOTAUX	22 300,43 €	137 415,58 €	3 885,57 €	132 352,88 €		13 352,16 €

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés



SIEDA
Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Compte de Gestion SIEDA 2023

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

- 1- *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire*
- 2- *Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes*
- 3- *Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives*

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de Gestion Budget Annexe THD 2023

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

- 4- *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire*
- 5- *Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes*
- 6- *Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives*

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de Gestion Budget Annexe PES 2023

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

- 7- *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire*
- 8- *Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes*
- 9- *Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives*

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation de résultats 2023 au Budget Supplémentaire 2024

le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à affecter les résultats du budget SIEDA 2023 AU budget supplémentaire SIEDA 2024.

Affectation des résultats 2023 au Budget supplémentaire Annexe THD 2024

le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à affecter les résultats du budget annexe THD 2023 au budget supplémentaire annexe THD 2024.

Affectation des résultats du Budget Annexe PES 2023 au Budget Supplémentaire Annexe PES 2024

le Comité Syndical prend bonne note de ces travaux.

Approbation du Budget Supplémentaire SIEDA

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 2 558 017.29 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 23 213 232.17 €

Le budget supplémentaires SIEDA 2024 s'équilibre lui à : 25 771 249.46 €

BALANCE				TOTAL BS
DEPENSES	29 498 927.95 €	17 438 163.17 €	8 333 086.29 €	25 771 249.46 €
RECETTES	29 498 927.95 €	11 231 718.85 €	14 539 530.61 €	25 771 249.46 €

le Comité Syndical approuve ce budget supplémentaire SIEDA 2024.

Approbation du Budget Supplémentaire Annexe THD 2024

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 1 700 042.56 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 17 967 941.39 €

Le budget supplémentaires SIEDA 2024 s'équilibre lui à : 19 667 983.95 €

BALANCE				TOTAL BS
DEPENSES	19 446 944.42 €	16 159 659.11 €	3 514 324.84 €	19 667 983.95 €
RECETTES	19 446 944.42 €	8 374 368.80 €	11 293 615.15 €	19 667 983.94 €

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve ce budget supplémentaire annexe THD 2024.

Approbation du Budget Supplémentaire Annexe PES 2024

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 36 188.13 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 54 214.43 €

Le budget supplémentaire annexe PES s'équilibre en recettes et en dépenses à 90 402.56 €

BALANCE				TOTAL BS
DEPENSES	21 017.83 €	38 436.72 €	51 965.84 €	90 402.56 €
RECETTES	21 017.84 €	19 026.30 €	71 376.26 €	90 402.56 €

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical prend bonne note de ces travaux.

Décisions de virement de crédits

Les décisions VI-1-2024 à VI-6-2024 ont été prises comme suit :

	Montant TTC de la décision en recette et en dépense	Date de la décision
VI-1-2024	236 321	23/02/2024
VI-2-2024	561 956	26/02/2024
VI-3-2024	155 958	28/03/2024
VI-4-2024	186 012	28/03/2024
VI-5-2024	171 379	30/04/2024
VI-6-2024	68 771	30/04/2024

Le Comité Syndical prend bonne note de ces éléments.

Avenant N°5 et N°6 à la convention de concession du service public de la distribution de gaz du SIEDA

le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à signer les avenants N°5 et N°6 à la convention de concession de distribution publique de gaz naturel du SIEDA .

Appel à projet programme ACTEE FONDS CHENE SAISON 3

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- APPROUVE le principe d'une candidature régionale commune coordonnée par l'AREC Occitanie ;
- S'ENGAGE à travers cette candidature régionale commune à accompagner les communes ou leurs groupements dans leurs démarches afin d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments publics ;
- AUTORISE « Monsieur Le Président à signer tous les documents utiles à la candidature au programme.



SIEDA
Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Infrastructures de recharges pour véhicules électrique APPEL D'INITIATIVE PRIVÉE

le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à : Lancer un appel d'initiative privée et de mettre en place les contrats qui pourraient en découler. Renouveler le marché d'exploitation et de travaux de bornes REVEO .

Autoconsommation collective mise en place d'un groupement de commande de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'installation de centrales photovoltaïques pour de l'autoconsommation collective le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à lancer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en coordination avec les collectivités qui le souhaitent. Le SIEDA sera le coordonnateur de ce groupement qui permettra aux collectivités de se faire assister pour la réalisation de ces projets d'autoconsommation collective. Le SIEDA ne se fait pas rémunérer pour son rôle de coordonnateur et les collectivités s'engagent à régler les frais de ces prestations ou travaux aux entreprises.

Convention constitutive du Groupement de commande des Achats d'énergies

Le comité syndical,

- Vu le Code de la commande publique,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu les statuts du 19 mars 2020,

- Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ENERGIES, L'ACHAT DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE joint en annexe,

Après avoir délibéré,

Décide :

- d'acceptation les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ENERGIES, L'ACHAT DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE;

- de l'adhésion du SIEDA à ce groupement de commandes en tant que membre

- d'accepter le rôle du SDET en tant de coordonnateur de ce groupement de commande ;

- d'accepter le rôle du SIEDA en tant que membre pilote de ce groupement de commande.

Mise en place d'un accompagnement sur la complémentaire prévoyance

le Comité Syndical autorise le Président à mettre en place la couverture pour toute l'année 2024 d'un complément pour limiter le reste à charge des agents aux montants consenti en 2023 sur ce type de contrat de prévoyance.

Vu et affiché à la porte du SIEDA

Le 14 mai 2024

Le Président du SIEDA

Par délégation

La Directrice du Service Administratif

Delphine POUGENQ

